## COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

<u>Présents</u>: M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

Absents excusés: Mme Bernadette BLANC-DREVETTE

Pouvoirs: Mme Bernadette BLANC-DREVETTE à M. Christian BERTHOLLIER

Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur François DEUDON a été désigné secrétaire de séance.

En application de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Monsieur le maire communique les indemnités brutes perçues par les élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans tout autre structure pour l'année 2020.

#### 02012021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'année 2020 dressé par le comptable de la collectivité dont les écritures et les résultats sont en concordance avec le compte administratif :

	Résultats 2020	Résultats de clôture	
		(2019+2020)	
INVESTISSEMENT	335 014.76 €	341.05 €	
FONCTIONNEMENT	507 230.26 €	1 399 852.60 €	
TOTAL	842 245.02 €	1 400 193.65 €	

Monsieur le maire propose de l'approuver.

<u>Débats : -</u>

**Votes** 

**Pour** : 19

Contre : 0

Abstention: 0

#### 02022021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire communique le compte administratif 2020 du budget de la commune qui retrace les prévisions budgétaires ainsi que les réalisations en dépenses et recettes et dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT:				
Dépenses de l'exercice :	1 168 775.06 €			
Recettes de l'exercice :	1 676 005.32 €			
Excédent de l'exercice :	507 230.26 €			

Excédent reporté N-1 :	892 622.34 €
Résultat de clôture :	1 399 852.60 €

INVESTISSEMENT:				
Dépenses de l'exercice :	582 835.52 €			
Recettes de l'exercice :	917 850.28 €			
Résultat de l'exercice :	335 014.76 €			
Déficit reporté N-1 :	-334 673.71 €			
Résultat de Clôture :	341.05 €			

RESTES A REALISER :				
Dépenses :	460 283.44 €			
Recettes:	143 065.66 €			

Monsieur le maire quitte ensuite la salle du conseil municipal et Madame la 1ère Adjointe propose de voter le compte administratif 2020.

<u>Débats : -</u>

**Votes** 

Pour : 17

Contre : 0

Abstention: 0

### 02032021- BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture (1+ 2 + 3)
Fonctionnement	1 273 020 .31 €	380 397.97 €	507 230.26 €	1 399 852.60 €
Investissement	-334 673.71 €		335 014.76 €	341.05 €
TOTAL	938 346.60 €	380 397. 97 €	842 245.02 €	1 400 193.65 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats ainsi obtenus en 2020 sur le Budget Primitif 2021 de la manière suivante :

- Report de l'excédent d'investissement 2020 en section d'investissement du budget 2021 au compte R 001 : **341,05** €
- Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement 2020 en section d'investissement du budget 2021 au compte R 1068 pour financer le solde des RAR : 316 876 ,73 €
- Report du solde de l'excédent de fonctionnement 2020 en section de fonctionnement du budget 2021 en R002 : **1 082 975,87 €**

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats de l'exercice comme proposé.

Débats : -

Votes 1

Pour : 19

Contre : 0

Abstention: 0

### <u>02042021 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021</u>

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

• FONCTIONNEMENT:

2 703 807.87 €

INVESTISSEMENT:

2 316 861.31 €

Le budget reprend les résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser en Investissement. Il est voté par chapitre pour la section de Fonctionnement, par chapitre et opération au niveau de la section d'Investissement.

En Investissement, les principales opérations inscrites au budget 2021 sont les suivantes :

- Aménagement de la Place Carouge,
- Extension de la vidéoprotection,
- Révision PLU,
- Mise en place de containers enterrés sur deux nouveaux points,
- Construction d'un Club house près des terrains de tennis,
- Mise en accessibilité de la salle du Conseil Municipal et de la salle Capitulaire,
- Rénovation de l'éclairage public,

Ces nouveaux investissements seront financés par des subventions et participation à hauteur de 374 425.66 € (d'autres demandes sont en cours d'instruction), par des ressources propres et un emprunt de 200 000.00 € contracté seulement en cas de nécessité après instruction des demandes de subventions déposées.

Les dépenses inscrites en « restes à réaliser » se rapportent à des travaux en cours d'exécution ou terminés en début d'année dont l'extension du système de vidéoprotection, changements des menuiseries de la caserne de Gendarmerie, l'installation de containers enterrés, la construction du club-house/ Tennis.

Monsieur le maire propose de voter le budget primitif 2021.

Débats : -

**Votes** 

Pour : 19

Contre: 0

Abstention: 0

### 02052021 - ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire fait part des demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Pont-de-Beauvoisin concernant des sommes qui n'ont pu être recouvrées et se rapportant à des titres de recettes émis sur les exercices 2018 à 2020 pour un montant total de 567.50 € et propose de prononcer l'admission en non-valeur des créances précitées.

Débats : -

**Votes** 

**Pour: 19** 

Contre : 0

Abstention: 0

### <u>02062021 - CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE/ TENNIS (LOT N° 02) - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX</u>

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 11012020 en date du 23 novembre 2020 approuvant le marché d'un montant de 32 874.02 € HT (39 448.82 € TTC) passé avec l'entreprise MEUNIER-CURTINET de Romagnieu (38480) pour les travaux de construction d'un club-house/ Tennis, lot n° 02 (Gros oeuvre).

**Considérant** que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires afin de sécuriser les réseaux,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de 292.00 € HT (350.40 € TTC) portant le marché à 33 166.02 € HT (39 799.22 € TTC), soit une augmentation de 0.008 % du marché initial.

Débats : -

**Votes** 

Pour : 19

Contre : 0

Abstention: 0

### <u>02072021 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION</u>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
 Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,
 Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

**Considérant que** l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public communal due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :
  - 30€ par kilomètre et par artère en souterrain (40,73 euros en 2019);
  - 20€ par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (armoires notamment) (27,15 euros en 2019).
- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

Débats : -

**Votes** 

**Pour** : 19

Contre : 0

Abstention: 0

# <u>0208021 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DESTINEES A ABRITER LES INSTALLATIONS D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</u>

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du plan France Très Haut Débit, le Conseil Départemental de la Savoie et le Gouvernement ont validé et officialisé le projet de **Savoie Connectée** pour déployer, sur fonds propres en tant qu'opérateur d'infrastructure, un réseau permettant la couverture en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) de la Savoie d'ici 2024.

À la suite d'une étude technique réalisée par Eiffage Energie Systèmes, trois emplacements ont été identifiés sur des parcelles appartenant au domaine public afin d'accueillir des équipements Fibre Optique (Armoire Fibre).

Au titre des articles L. 33-6, R. 9-3 et suivants du code de postes et des communications électroniques (CPCE), **Savoie Connectée** est tenue de passer une convention avec la commune, pour permettre ces implantations.

Monsieur le maire donne lecture des projets de convention de mise à dispositions de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques à signer avec Savoie Connectée et propose de signer ces documents.

<u>Débats</u>: Monsieur François MEDIMEGH demande si les emplacements sélectionnés sont définitifs. Monsieur le maire répond affirmativement et explique qu'il y avait de nombreuses contraintes techniques à respecter, éliminant d'emblée de nombreux emplacements. Madame Monique SANVIDO demande si ces armoires serviront uniquement à la commune. Monsieur le maire confirme l'information.

**Votes** 

*Pour : 19* 

Contre : 0

Abstention: 0

### Questions et informations diverses :

- Monsieur Lombard explique que les travaux du club-house avancent bien. La charpente a été installée cette semaine et les tuiles doivent être posées la semaine prochaine.
- Monsieur le maire fait un point sur :
  - . La place Carouge : une réunion avec les concessionnaires de réseaux a été tenue il y a peu et un rendez-vous avec le service voirie du Département est prévu semaine prochaine afin d'évoquer les travaux situés sur la route départementale.
  - . L'appel d'offre pour la modernisation de l'éclairage public est terminé. Sept offres ont été déposées. La commission MAPA devrait se réunir mi-mars pour désigner l'offre retenue.
- Madame YACONO expose que :
  - . Le premier Conseil municipal jeune s'est tenu le 3 février dernier. Les enfants ont prévu de nombreux projets tels que la mise en place de nichoirs et mangeoires à oiseaux dans la cour de l'école, la tenue de petits jardins avec récupération d'eau de pluie et mise en place d'un composteur (A noter qu'une formation pour l'utilisation de ce dernier sera dispensée par Monsieur

PELISSIER du SICTOM), une collecte alimentaire dont les dons seront redistribués à une association et la réfection du mur de clôture de l'école. Elle tient à féliciter les membres de la commission scolaire pour leur travail et leur présence. Monsieur le maire l'a rejoint sur ce point.

- . Grâce au soutien de Madame Typhanie Degois, Députée et de Monsieur Cédric Vial, Sénateur, aucune fermeture de classe n'est prévue pour la rentrée 2021. C'est une vraie victoire mais nous restons sous surveillance et espérons que les effectifs ne diminueront pas.
- . Les enfants de maternelle, malgré le triste contexte sanitaire, auront la joie de pouvoir fêter le carnaval à l'école ce vendredi.
- Monsieur MEDIMEGH fait un premier bilan sur la mise en place de l'application « Panneau Pocket » sur la commune. Il y a une bonne évolution des téléchargements 14 % de la population l'a déjà téléchargée. Il encourage l'ensemble des conseillers à en parler autour d'eux et évoque l'importance de l'alimenter régulièrement pour le rendre attractif.
  - → Monsieur PEYSSONNERIE indique qu'une information sera diffusée sur la page Facebook de la commune
- Monsieur PEYSSONNERIE fait un point sur le dispositif « Petites villes de demain ». Une rencontre avec des membres de la Préfecture est programmée le 11 mars. Il indique également que dans le cadre de l'étude territoriale commerce engagée par la CCVG, la SEMAEST qui est spécialisée dans la revitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité, a prévu un atelier participatif le 22 mars 2021 (sondage dans la rue, par téléphone...).
- Madame SANVIDO évoque la problématique de la vaccination pour les plus de 75 ans et les centres trop éloignés. Monsieur le maire indique que nous diffusons les informations fiables au fur et à mesure que nous les recevons.
- Monsieur LECOCQ prend la parole en tant que porte-parole des résidents de la Quiétude et fait lecture d'un article paru dans le journal bimensuel édité par la Quiétude suite aux cadeaux de fin d'année qui ont été offerts aux résidents. Il indique qu'il y figure des choses intéressantes sur la Quiétude mais également sur la commune. Dans cette article les résidents remercient la municipalité pour les azalées offertes aux dames et les chocolats offerts aux hommes et soulignent un bémol sur le fait que les résidents n'ont pas eu un panier garni comme ceux qui ont été distribués aux plus de 70 ans encore à domicile. Monsieur LECOCQ ajoute que 12 résidentes ont refusé de récupérer leur azalée.
  - → Monsieur le maire explique que ce choix a été fait par les membres du CCAS pour éviter la problématique Chambres/ Ephad et régime spécial. Il complète en évoquant la Maison de retraite les Augustines qui a réalisé une belle carte de vœux en remerciement des présents. Celle-ci a été exposée à l'accueil du secrétariat durant le mois de janvier.
  - → Madame Myriam FERRARI intervient en indiquant qu'il serait bien que la municipalité puisse recevoir un exemplaire lors des parutions. Monsieur LECOCQ répond que la demande peut être faite auprès d'Odile l'animatrice de la Quiétude.

Dans un second temps, Monsieur LECOCQ demande que les quantités de la liste de distribution des Tambours de ville soit mise à jour pour la prochaine distribution parce qu'il lui manquait 15 exemplaires, ce qui l'a contraint à revenir en mairie les récupérer.

- Monsieur CASTELLIN évoque le changement de prestataire de services pour la vidéoprotection. La société PSP de Grésy-sur-Aix sera à présent en charge de la maintenance. Une rencontre sera rapidement fixée pour évoquer la pose des nouvelles caméras à l'école, au complexe sportif et au rond-point (Hyper U) en sortie de ville en direction de Saint-Béron.
- Monsieur le maire termine en indiquant que les inscriptions pour le concours des maisons fleuries 2021 est ouvert. Les personnes intéressées doivent contacter le secrétariat pour s'inscrire. Il demande à la commission cadre de vie de faire en sorte qu'en 2022, les bons soient distribués aux lauréats dès le tout début d'année.

### Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 09.2021 : Signature d'un marché avec l'entreprise REVOL de Romagnieu pour l'élagage de 42 arbres.
- 10.2021 : Résiliation du contrat de location pour le garage « BOX 1 » situé Rue d'Aiguenoire au nom de Monsieur Gilbert BAS
- 11.2021 : Signature d'une\_convention de prestations avec BUREAU VERITAS de Champagne au Mont d'Or pour la mission de coordinateur SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Carouge
- 12.2021 : Signature d'un marché avec l'entreprise BELLEMIN de Domessin pour la réparation d'un poteau de la Maison de l'amitié suite à un sinistre
- 13.2021 : Signature d'un contrat d'entretien avec la société COSEEC de La Balme de Sillingy pour l'entretien 2021 du terrain de football d'honneur
- 14.2021 : Signature d'un contrat d'entretien avec la société COSEEC de La Balme de Sillingy pour l'entretien 2021 du terrain de football synthétique
- 15.2021 : Signature d'un contrat d'entretien avec la société SOPREMA de Domène pour l'entretien 2021 du toit terrasse de l'école maternelle Les Allobroges
- 16.2021 : Signature d'un contrat d'entretien avec la société SOPREMA de Domène pour l'entretien 2021 du toit terrasse du groupe périscolaire

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21 h 30.

Secrétaire de séance, François DEUDON

Le Maire, Christian BERTHOLLIER

